

DECISION DU MAIRE n° 08/2022

**OBJET : Avenant n° 2 au marché « Exploitation et maintenance des installations de chauffage, de climatisation, ventilation et d'eau chaude sanitaire de la ville de Grenade » (19-I-10-S).
Ajout de sites supplémentaires dans le cadre de l'entretien des installations de climatisation.**

Le Maire de la Commune de Grenade sur Garonne ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 ;

Vu la délibération n° 49/2020 du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire ;

Vu l'Acte d'Engagement du marché « **Exploitation et maintenance des installations de chauffage, de climatisation, ventilation et d'eau chaude sanitaire** à Grenade sur Garonne » - n° 19-I-10-S notifié en date du 23/10/2019, attribué au groupement IDEX ENERGIES domicilié à Lauragais sur Labège ;

Considérant qu'à l'issue de l'installation de nouveaux équipements dans les bâtiments de la police municipale, de l'urbanisme, et de la comptabilité, il est nécessaire d'en effectuer l'entretien,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De conclure un avenant n° 2 au marché « **Exploitation et maintenance des installations de chauffage, de climatisation, ventilation et d'eau chaude sanitaire** à Grenade sur Garonne » (19-I-10-MS) afin d'acter, comme indiqué dans l'avenant n° 2 annexé à la présente décision :

- Ajout d'une prestation d'entretien pour les installations de climatisation des bâtiments BUREAU URBANISME, POLICE MUNICIPALE, ESPACE ENVOL COMPTA, au prix de 1 453,00 € HT annuel.

Le montant du marché de 41 229,19 €HT est porté à 42 682,19€ HT.

Les autres clauses du contrat restent inchangées.

ARTICLE 3 :

Le Conseil Municipal sera tenu informé de cette décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Fait à Grenade, le 18/03/2022
Jean-Paul DELMAS,
Maire de Grenade sur Garonne,



Accusé de réception en préfecture
031-213102320-20220318-08-2022-AU
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 2¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

COMMUNE DE GRENADE SUR GARONNE

Avenue Lazare Carnot
31330 GRENADE SUR GARONNE
Tel : 05.61.37.66.00
Fax : 05.61.82.02.71
Mail : contact@mairie-grenade.fr
SIRET : 213 102 320 00016

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SAS IDEX

72 Avenue Jean-Baptiste CLÉMENT
92513 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX
RC B 315 871 640

C - Objet du marché public

Objet du marché public :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Exploitation et maintenance des installations de chauffage, de climatisation, ventilation et d'eau chaude sanitaire de la ville de Grenade – (19-I-10-S)

Date de la notification du marché public : 25/10/2019

Durée d'exécution du marché public : 7ans à compter la date de début d'exécution prévue par le marché ou l'accord-cadre lorsqu'elle est postérieur à la date de notification, soit le 1^{er} novembre 2019.

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 41 229,19 €
- Montant TTC : 49 475,03 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

☐ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Le présent avenant n°2 a pour objet l'ajout de prestations d'entretien pour les nouvelles installations de climatisation se trouvant dans les services de la Police Municipale, de l'Urbanisme et de la Comptabilité (Espace l'envol) comme suit :

SITE N°1 - BUREAU URBANISME

- 1 UNITÉ EXTÉRIEURE Marque : HITACHI
Type : MULTISPLIT RAM-110NP5E
Puissance calorifique : 12Kw / Puissance frigorifique : 10kW

- 5 UNITÉS INTÉRIEURES Marque : HITACHI
Type : Cassette RAI-25RPE
Puissance calorifique : 3,5kW / Puissance frigorifique : 2,5kW

SITE N°2 - POLICE MUNICIPALE

- 1 UNITÉ EXTÉRIEURE Marque : HITACHI
Type : MULTISPLIT RAM-68NP3E
Puissance calorifique : 8.5kW / Puissance frigorifique : 6.8kW

- 1 UNITÉ INTÉRIEURE Marque : HITACHI
Type : Mural RAK-18RPE
Puissance calorifique : 2,5kW / Puissance frigorifique : 2kW

- 2 UNITÉS INTÉRIEURES Marque : HITACHI
Type : Mural RAK-25RPE
Puissance calorifique : 3,4kW / Puissance frigorifique : 2,5kW

SITE N°3 - ESPACE ENVOL COMPTA

- 1 UNITÉ EXTÉRIEURE Marque : HITACHI
Type : MULTISPLIT RAM-90NP5E
Puissance calorifique : 10 kW / Puissance frigorifique : 8.5kW

- 4 UNITÉS INTÉRIEURES Marque : HITACHI
Type : Cassette RAI-25RPE
Puissance calorifique : 3,5kW / Puissance frigorifique : 2,5kW

Prestation prévue dans notre offre :

- Un passage de maintenance préventive semestrielle sur les équipements.
- La maintenance corrective en jour ouvré avec un délai d'intervention de 2 heures pour la production et 4 heures pour les terminaux.
- La fourniture de consommable à hauteur de 350 € HT. Conforme au contrat principal.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 1 453,00 €
- Montant TTC : 1 743,60 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 4 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 42 682,19 €
- Montant TTC : 51 218,63 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
DOMISSE Bertrand Directeur Développement Sud-Ouest	Labège, le 15 mars 2022	IDEX ENERGIES 1862, avenue de la Lauragaise 31670 LABEGE Tél. 05 61 30 20 16

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Grenade, le 18/03/2022

Signature
*(Représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité
adjudicatrice)*

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.

Accusé de réception en préfecture
031-213102320-20220318-08-2022-AU
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022